

A la mi-février, le ministre de l'Eau et de l'Energie avait pointé les défaillances de la filiale d'Actis, en grande partie responsable, à ses yeux, des délestages observées sur le Réseau interconnecté sud (RIS). Ce qui impacte lourdement sept des dix régions du Cameroun.

La marche contre les délestages organisée le 19 mars à Yaoundé, par le député Cabral Libii n'a certes pas connu le succès escompté en termes de mobilisation. Mais, la préoccupation du leader du Parti camerounais pour la réconciliation nationale (PCRN) est également partagée au sein du gouvernement, précisément par Gaston Eloundou Essomba qui a trouvé en Energy of Cameroon (Eneo) le coupable idéal. Dans une lettre du 17 février qu'il adresse urgemment au patron d'Eneo, dont **EcoMatin** s'est procuré une copie, intitulée « Délestages importants dans le Réseau Interconnecté Sud (RIS), consécutifs aux manquements aux obligations contractuelles de la société ENEO quant à la production de l'électricité à partir des centrales thermiques », le ministre de l'Eau et de l'Energie (Minee) part d'un constat. Sept des dix régions (Est, Nord-Ouest, Littoral, Ouest, Sud, Centre et Sud-Ouest) connectées au Réseau interconnecté sud (RIS) subissent des délestages journaliers conséquents, oscillant en 40 et 150 mégawatts (MW).

Pour Gaston Eloundou Essomba et ses services, la filiale détenue à 51% par le fonds britannique Actis est en grande partie comptable de cet état de choses, pour avoir été défaillante par rapport à ses obligations contractuelles.

Rationnement du fioul

L'entreprise de production et de distribution d'électricité a la responsabilité de fournir du combustible (fioul lourd) à sept centrales thermiques (Oyomabang1, Logbaba 2, Bertoua, Mbalmayo, Bamenda entre autres) reliées au RIS et sous sa gestion, ainsi qu'à celle – également à fioul – de la Dibamba (86 MW) exploitée par Dibamba Power Development Corporation (DPDC) filiale de Globeleq. Or, Eneo, qui a par le passé accumulé des arriérés à l'égard de Tradex qui l'approvisionne en combustible, se livre à un rationnement du fioul qui entraîne un fonctionnement en sous capacité de ces infrastructures au moment où les Camerounais ont besoin d'énergie.

A titre d'illustrations, le facteur de charge – le rapport entre l'énergie effectivement produite à une période donnée et l'énergie qu'une centrale aurait pu générer à sa puissance nominale pendant la même période – de Bamenda n'était que de 0,05% entre le 6 janvier et le 15 février, alors que ceux de Dibamba et de Bertoua se situaient respectivement à 17,87% et 27,28% sur la même période. La conséquence sur les ménages étant que la puissance thermique installée de l'ensemble de ces centrales (244 MW) est insuffisamment exploitée, alors que l'utilisation d'à peine 62% de cette capacité correspondant à 150 MW, aurait pu combler le déficit énergétique. L'autre défaillance d'Eneo provient de la centrale hydroélectrique de Songloulou, d'une capacité théorique de 384 MW, mais qui ne fournit qu'environ 320 MW, soit un écart de 64 MW. Une contre performance « liée à la surchauffe récurrente des groupes et à la défectuosité de certains transformateurs, lesquels nécessitent d'être remplacés », précise la lettre ministérielle.

Fort de ce constat, Gaston Eloundou Essomba instruit Patrick Eeckelers, le patron d'Eneo, de prendre des « mesures urgentes » pour relever de manière importante la production électrique des centrales tout en stabilisant la production de Songloulou. Il lui enjoint également de suspendre, sur une période comprise entre le 17 février et le 30 mars, la fourniture de l'électricité à certaines entreprises énergivores entre 17h et 23h, afin de ne pas pénaliser les Camerounais. Contactés, ni Gaston Eloundou Essomba, ni Patrick Eeckelers n'ont répondu aux demandes d'informations d'EcoMatin sur les progrès enregistrés depuis la réunion du 20 février dernier, pour évaluer cette situation préoccupante. Mais, les Camerounais doivent encore patienter jusqu'à la fin du mois courant pour espérer la fin du cauchemar. Dans la mesure où la fin théorique de la période d'étiage est prévue à cette échéance.

EcoMatin